



CAP Mobilité des 21 et 22 novembre 2017

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Cela fait maintenant 1 an que vous présidez la CAP, Mme la présidente et 1 an que nous attendons les comptes rendus promis des CAP. L'UNSA a l'impression de se répéter de CAP en CAP sur le sujet.

Concours et examens

L'**UNSA** s'interroge sur la programmation des concours. En effet, ils sont tous programmés en fin d'année, au moment des clôtures de gestion. Une meilleure répartition serait plus confortable sur les 12 mois de l'année en lieu et place de cette concentration sur les 4 derniers mois. Et ceci, aussi bien pour les SACDD candidats que pour les agents de la DRH qui ont un surcroît de travail en fin d'année.

En outre, l'examen professionnel pour l'accès à SACDD CN, prévu dans le cadre du plan de requalification et qui doit être mis en place pour 3 ans à compter de 2018, est-il d'ores et déjà programmé ? Un plan de formation pour les agents concernés est-il déjà prévu ?

L'**UNSA** a également interrogé la DRH sur la date de nomination des lauréats des examens professionnels à CS et CE 2016...et toujours aucune réponse et aucun écrit alors que les résultats des concours et examens professionnels 2017 ne vont pas tarder à paraître. Combien de recours avez-vous reçus ? Quand seront-ils étudiés ? L'administration envisage-t-elle de modifier les procédures de nomination et d'affectation des agents inscrits sur une liste d'aptitude ou lauréats d'un examen professionnel pour l'accès aux corps de SACDD et des agents inscrits sur un TA ou lauréats d'un concours professionnel pour une promotion au sein des corps de SACDD, qui avait été publiée le 19 mai 2014 et qui continuait à s'appliquer jusqu'à votre arrivée ?

Plan de « requalification » de B en A

Qu'en est-il de notre demande (*courrier du 29 août 2017*) à Monsieur le DRH pour la mise en place d'un concours externe et interne de recrutement des attachés, afin de débloquer les compteurs et de donner un nouveau souffle aux promotions par liste d'aptitude à attaché ?

Il est inadmissible de n'avoir qu'une dizaine de promotions par Liste d'aptitude dès 2018 pour plus de 4000 agents promouvables.

L'**UNSA** ne peut se satisfaire d'un tel nombre qui ne laisse aucune perspective aux SACDD !

Au lendemain des résultats d'admissibilité du premier concours interne à attaché, l'**UNSA** souhaite connaître la répartition des admissibles entre ceux issus de nos ministères et ceux issus des autres fonctions publiques. Comment vont être gérées les épreuves orales afin de valoriser les parcours des agents issus de nos ministères ?

De plus, à l'issue de l'exercice l'**UNSA** demande qu'un bilan détaillant la provenance des candidats et des lauréats soit effectué aussi bien à l'admissibilité qu'à l'admission.

MOBILITÉS

L'**UNSA** réitère sa demande de recevoir régulièrement un suivi nominatif des détachements entrants et sortants, domaine dans lequel nous n'avons aucune lisibilité.

Il est quand même inadmissible que ce soit les agents eux-mêmes qui nous indiquent la levée ou non des réserves SERM !

L'**UNSA** demande que les candidatures « Hors ministères » soient vues au même titre que les agents de nos ministères. La connaissance du ministère d'origine et la position administrative qui est offerte à l'agent est un minimum pour émettre un avis (*PNA ou détachements*). De plus, dès lors qu'un agent de nos ministères postule sur un poste, se retrouve en concurrence avec un « compteur » mais dispose d'un avis défavorable de son service d'origine pour ancienneté insuffisante (par exemple dans le cas des demandes de mobilité après 1ère affectation post-recrutement), l'**UNSA** demande à ce que le poste ne soit pas attribué au « compteur » mais étudié au cycle suivant. La gestion des ressources humaines paraît bien aléatoire et inhumaine dans certaines situations. Par ailleurs, les « compteurs » 2017 ont-ils tous été utilisés ?

Changement des règles de calcul de l'indemnité Différentielle Temporaire (IDT)

L'**UNSA** dénonce ce changement de règles de calcul et considère qu'il y a violation des règles établies en 2014. En effet l'IDT, créée par décret en 2014 pour une période de 3 ans, était calculée exclusivement sur la part Fonction (F) de la PFR. Profitant du passage au RIFSEEP l'administration mentionne dans sa note du 20 juillet dernier que la dernière tranche de l'IDT sera calculée sur l'IFSE soit l'équivalent de la part Fonction (F) et de la part Résultat (R) de la PFR. Très peu d'agents se trouvent ainsi éligibles !!

L'**UNSA** exige la reconduite de l'IDT 2016 selon les mêmes modalités qu'en 2014 et 2015.

Recours et RIFSEEP

L'**UNSA** souligne qu'il est inconvenant qu'aucune CAP ne soit programmée d'ici la fin de l'année 2017 pour examiner les recours PFR 2015. Est-il nécessaire de vous rappeler que si les agents obtiennent satisfaction sur leur recours cela modifiera leur RIFSEEP pour les années 2016 et 2017 ? Comment expliquer un tel délai ? Cela montre le peu d'égards que porte l'administration à ses agents !!! et le manque de considération qu'elle porte aux SACDD !

La note de gestion du RIFSEEP a été publiée le 27 octobre 2017, et cela sans nouvelle concertation avec les organisations syndicales. Seule une réunion a été organisée le 20 septembre 2017, mais doit-on parler de réunion ou de mascarade ? (départ du DRH à 16h30, suivi de l'administration à 17h30, ce qui n'a permis que l'étude des 8 premières pages du projet qui en comptait 67 !!). Finalement, l'administration a passé en force cette note qui vient figer la gestion indemnitaire des agents pour les années à venir.

Enfin l'**UNSA** dénonce une fois de plus le manque de lisibilité pour les agents quant à leur régime indemnitaire face aux mobilités, qui ne s'améliore pas compte tenu de la production tardive des notes de gestion de ce régime pour la deuxième année consécutive.

L'**UNSA** revendique des réponses à l'ensemble de ses interrogations et demande également le calendrier prévisionnel des CAP 2018.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.